



Villard
sur Doron
Bisanne 1500 

ve ? »

MERCI LAURA !

En ce tout début d'hiver, Laura Chamiot-Maitral a décidé de dire stop. La fondeuse des Saisies a donc mis un terme à une belle carrière au plus haut-niveau. Merci à elle d'avoir porté haut les couleurs de notre village, de notre station et de notre massif. Retrouvez en trois images quelques moments clés de sa carrière. Toute l'équipe de Villard Actus, du Conseil Municipal et de la gazette lui souhaite une belle suite de vie dans les projets de son choix. Merci Laura pour toutes ces belles émotions !

Jeux Olympiques de la Jeunesse, Lillehammer, 2016

En 2016, Laura porte les couleurs de la France sur le podium olympique des Jeux de la Jeunesse et décroche la première médaille française de ces Jeux disputés à Lillehammer, en Norvège.



1e Coupe du Monde, La Clusaz, 2016

Quelques mois plus tard, à tout juste 18 ans, Laura prend le départ de sa première coupe du monde. Et elle a la chance de vivre cette première en France, sur l'étape de La Clusaz.



Championnats du Monde Juniors, Goms, 2018

Pour sa 3e participation à des Championnats du Monde Juniors, Laura ne quitte pas le top 10 sur les 4 courses disputées à Goms en Suisse, avec notamment une 6e place sur le 5km Classique.



18 départs en Coupe du Monde
Médaillée de bronze aux JOJ, 2016
6 tops 10 aux Championnats du Monde Juniors
Vainqueur du classement général de l'OPA Cup
(Coupe d'Europe) en 2018
9 titres de Championne de France

BONNE ANNEE 2021 A TOUS !

Fin d'année difficile pour beaucoup d'entre nous et tout particulièrement pour ceux qui vivent directement ou indirectement de l'activité touristique hivernale. Mais nous en sommes tous conscients, il faut s'obliger à regarder devant...

C'est par une solidarité locale comme nationale, par l'engagement et la volonté de chacun, par une intelligence collective mise au service de nécessaires adaptations que nous retrouverons demain le chemin vers un quotidien plus facile et serein.

Dans la limite de ses compétences notre conseil municipal fera son possible pour vous accompagner vers ce retour à une certaine « normalité »

Nous vous souhaitons pour cette nouvelle année beaucoup de force et d'énergie, une santé solide et malgré les contraintes du confinement de beaux moments de partage et de joie.

Les membres du conseil municipal.

LE COMPOSTEUR COLLECTIF DES DOLINES OUVERT AUX HABITANTS DU VILLAGE !

Suite au dernier article publié concernant nos déchets compostables, l'OPAC autorise l'utilisation du composteur des Dolines aux autres usagers du village. C'est une bonne nouvelle pour ceux qui ne peuvent mettre un composteur individuel dans leur jardin !

Le bac se situe derrière le garage des Dolines, entre le bâtiment A et le bâtiment B. Il est à proximité des moloks d'ordures ménagères, de tri sélectif et de verres. Arlysère met à disposition des utilisateurs de ce composteur collectif uniquement, des seaux disponibles en mairie. Le référent de ce composteur collectif qui en assurera le suivi et le bon entretien (brassage, ajout de broyats bois) est Ludovic Ferchaud 06.20.40.75.75.

Il y a des consignes à respecter pour assurer une bonne maturation du compost. Une fois mûr le compost pourra être réutiliser dans un jardin ou tout simplement remis dans la nature. Le but de cette opération est surtout de ne pas brûler des déchets qui peuvent avoir une autre vie !

En projet, à partir de ce printemps : un composteur collectif pour les Dolines.

Arlysère recommencera sa livraison de composteur individuel à partir du mois de mars. Plus d'infos sur www.arlysère.fr « valorisation des déchets/compostage »

PROTÉGEONS NOS ENFANTS, GARONS-NOUS PLUS LOIN !



La sécurité aux abords de notre école est un soucis permanent, l'accès n'est pas évident avec des rues étroites et force est de constater que de trop nombreux véhicules font des manœuvres, se garent sur les trottoirs ou stationnent sur des parties privées.

Le conseil municipal, sur proposition de la commission école, a donc préféré prendre des mesures avant qu'il ne soit trop tard et qu'un accident n'arrive. Les rues adjacentes à l'école (Route des Jonquilles et Rue des Dentellières) seront donc interdites à la circulation les jours d'école, le matin de 8h15 à 8h35 et l'après-midi de 16h20 à 16h40, sauf pour les riverains.

Afin de vous laisser le temps de vous habituer à cette nouvelle organisation, l'arrêté municipal sera en vigueur à la rentrée de janvier 2021, mais bien entendu il n'est pas trop tôt pour prendre les bonnes habitudes.

Nous comptons sur votre civisme pour respecter cette interdiction, dans le cas contraire la gendarmerie de Beaufort pourra être amenée à verbaliser, mais nous espérons sincèrement ne pas avoir à en venir à cette extrémité.

Le parking de l'entrée du village dispose de 25 places et d'autres places de parking sont disponibles également au Bochon. Nous précisons également que la place de parking handicapé devant la salle polyvalente est réservée aux personnes à mobilité réduite. La sécurité de nos enfants est l'affaire de tous, nous comptons sur vous !

Belle action du conseil municipal et des parents délégués au conseil d'école...



LANCEMENT D'UNE ENQUÊTE QUI DURERA JUSQU'AU 31 JANVIER 2021

VOUS RECHERCHEZ UN LOGEMENT OU UN LOCAL PROFESSIONNEL / COMMERCIAL PROCHE DU CHEF-LIEU DE VILLARD-SUR-DORON ?

DANS LE PLU DE VILLARD APPROUVÉ EN 2019, UNE ZONE « À URBANISER » A ÉTÉ DÉFINIE SUR LE SECTEUR DE L'ETRAZ-EST.



LA COMMUNE ÉTUDIE ACTUELLEMENT LES POSSIBILITÉS D'AMÉNAGEMENT DE CETTE ZONE ET TRAVAILLE SUR L'ÉLABORATION D'UN PROGRAMME.

1. ENQUÊTE LOGEMENT

Afin de connaître vos besoins et de définir au mieux un programme de logements, participez à notre enquête sur : www.surveio.com/survey/d/S6E7N2T4L0W8Y2O4A

2. ENQUÊTE COMMERCES, SERVICES & ARTISANAT

Afin de connaître vos besoins et de définir au mieux un programme de locaux commerciaux et professionnels, participez à notre enquête sur : www.surveio.com/survey/d/D9W3U7M8Q6N9L8R3T

QUESTIONNAIRES EN VERSION PAPIER ÉGALEMENT DISPONIBLES À L'ACCUEIL DE LA MAIRIE SUR SIMPLE DEMANDE

VOUS ETES TOUS ACTEURS DU CENTRE SOCIAL !



Afin de cibler les prochains axes sur lesquels nous souhaitons appuyer l'action de l'AAB, en lien avec la CAF, nous sommes déjà venus vers vous en début d'année pour savoir ce qui vous intéressait. Nous remercions les 108 personnes qui ont bien voulu répondre à notre questionnaire. De ces questionnaires, nous avons extrait des axes de travail, que nous souhaitons aujourd'hui prioriser avec vous.

Développer la participation des habitants :

"participer aux activités ou évènements" "un centre social est un outil pour les habitants"

"cela me permet de m'intégrer à la vie locale"

Etre un lieu de dialogue et d'échanges:

"Avoir des moments de partage, faire de nouvelles connaissances, passer de bons moments" "Etre un lieu où l'on apprend à dialoguer" "une vision à long terme, créer des liens entre les habitants, les élus et les membres de l'AAB"

Innover sur des actions en lien avec le territoire Beaufortain et ses acteurs

"Une participation à la vie de la commune, une connaissance de ses habitants" "un lien, une communication, une façon de s'exprimer et de dire nos besoins où on habite"

Aller à la rencontre de nouveaux publics sur le territoire, développer les actions et temps d'information en itinérance dans les 5 villages

"Je ne sais pas ce qu'il se passe à l'AAB" "Je ne suis pas forcément au courant des activités"

Développer l'accès à la culture et aux actions culturelles locales (patrimoine culturel et naturel)

"Je pense que dans notre village s'il n'y avait pas l'AAB, il n'y aurait pas d'animations ni de vrais loisirs et sorties"

Merci donc de prendre un petit instant et de cocher les 3 Axes vous paraissant les plus importants sur le site du centre social : <https://www.aabeaufortain.org/sondages-axe-aab/>

MAISON DE SERVICES AU PUBLIC :

Démarches administratives (carte grise, retraite, impôt, CAF, MSA ...), des agents formés vous accompagnent dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

Lundi, mardi, jeudi : 8h30-12h et 13h30-16h et Mercredi, vendredi : 9h-12h

Un Ordinateur en libre-service est à disposition du public. Un espace confidentiel est dédié aux rendez-vous.

LUDOTHÈQUE :

Dépôt et retrait de jeux les mercredis de 9h30 à 11h, à l'AAB. Possibilité de réserver vos jeux à ludotheque@aabeaufortain.org

REVUE ENSEMBLE DANS LE BEAUFORTAIN

Votre revue numéro 233 sera disponible à partir du 16 décembre.

Le prochain numéro : **Les figures du Beaufortain**

Ils ont marqué l'histoire du territoire, ont laissé leur nom sur la plaque d'une rue, d'une place ou ils ont simplement marqué votre mémoire par leur chemin de vie, ce qu'ils ont laissé d'eux. Frison Roche demeure au travers de ses écrits, vous avez peut-être votre propre souvenir avec lui dans les rues de Beaufort... le Capitaine Bulle a été honoré dernièrement avec la pose d'une stèle commémorant la Compagnie du Lac... Vous avez peut-être envie de raconter ce que représentent pour vous ces héros qui appartiennent à l'histoire, celle du pays et la grande... Hubert, Marcel, Maxime, leur nom est attaché au Beaufortain comme leur cœur et leur âme le furent et demeurent. Vous avez votre propre figure, connue ou non mais dont il vous plairait de raconter une histoire, une anecdote... Ce dossier vous y invite !

Nous comptons sur vous, nous avons besoin de vous pour réaliser, et sans nul doute réussir, ce numéro !

ACCUEIL DE LOISIRS

Report du 1^{er} Conseil des Parents : En raison du confinement lié à la crise sanitaire actuelle, nous faisons le choix de reporter le 1^{er} Conseil des Parents qui devait se tenir en cette fin novembre. Une telle réunion ne peut, à notre sens, se faire à distance devant son écran. Nous avons besoin d'échanger collectivement, de réagir, nous questionner avec vous, parents.

Nous vous informerons de la date de report dès qu'elle sera connue.

Très bonne fin d'année !

Le service enfance-jeunesse de l'AAB

Mouvement dans l'équipe : Après 7 années de folie passées à l'animation jeunesse et des milliers de projets menés, Audrey Willmann s'envolera en décembre vers de nouveaux projets qui lui tiennent à cœur. Toute l'équipe AAB et les jeunes du Beaufortain qui l'ont côtoyée lui souhaitent une très belle reconversion et de beaux projets en Alsace.

Merci Audrey !

AGENDA

A VILLARD

Vendredi 15 janvier : Choucroute à emporter sur réservation auprès des parents d'élèves de Villard sur Doron. Contact : Carine 06.09.41.44.20



VILLARD CAFÉ

Fermé suite aux annonces ministérielles.

BIBLIOTHEQUE DE VILLARD

Chères lectrices, chers lecteurs,
Nous aimerions inclure dans la gazette de Villard le coup de coeur du lecteur .
Si vous vous sentez l'âme d'un(e) "critique", vous avez envie d'écrire un petit mot sur un bouquin que vous avez aimé, n'hésitez à partager votre "belle plume" par mail ou aux horaires d'ouverture.

ETAT CIVIL

Naissances

Elena BLANC, le 16 décembre 2020, fille de Norman BLANC et de Roxane GORMIER



CONSULTANCE ARCHITECTURALE

Les prochaines permanences de Mme Giuseppina CIARAMELLA, Architecte Conseil, en mairie de Villard-sur-Doron, auront lieu les lundis **16** lundis **18 janvier, 15 février et 15 mars 2021.**

Les personnes intéressées doivent prendre rendez-vous préalablement en mairie.

LUDOTHEQUE « VILLAGES EN JEUX »

TOUS LES MERCREDIS MATIN
sauf pendant les vacances scolaires

à Beaufort à l'AAB.
Venez emprunter des jeux
lors **des «permanences »**
Ouvert à tous !

Prêt de jeux :

modalités disponibles lors des temps d'animations ou à l'AAB !
Pensez-y pour un anniversaire, en famille, ou pour animer vos prochaines vacances !



VILLAGES EN
JEUX

MAIRIE

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Lundi mardi, jeudi et vendredi 8h30-11h30

Tél : 04 79 38 38 96

Courriel : mairie@villardsurdoron.com

Site internet : www.villardsurdoron.com /

www.bisanne1500.fr

Adresse : 25 route des Jonquilles

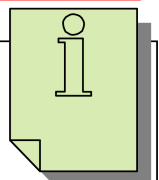
73270 VILLARD SUR DORON

BIBLIOTHEQUE : Mardi et vendredi de 16h à 18h.

TRANSBEAUFORTAIN :

06 80 52 41 92 de 8h à 12h et de 14h à 18h

DECHETTERIE : 04 79 38 70 40



LE COIN DU DÉVELOPPEMENT DURABLE : APPEL À PROJET

Comme nous l'avions annoncé il y a quelques mois, la mairie a engagé un bureau d'études pour le remplacement des chaudières fioul des bâtiments communaux qui a de grande chance de déboucher sur l'installation d'un réseau de chaleur alimenté par une chaufferie bois. L'intérêt de ce réseau de chaleur serait non seulement d'alimenter ces

bâtiments communaux mais serait aussi une opportunité pour raccorder des particuliers qui se trouvent sur le trajet. En quelques mots le raccordement au réseau se fait par l'intermédiaire d'un échangeur de chaleur qui est connecté à l'installation existante. Le propriétaire n'a pas de modification de son installation à prévoir mais doit posséder un chauffage central par plancher chauffant ou radiateurs est doit être situé dans un rayon de 50 mètres du cœur du village (mairie-école-église) Les avantages pour le propriétaire sont de bénéficier d'une énergie bon marché, d'une faible TVA, d'une maintenance extérieure et d'un bilan carbone amélioré.

Nous avons déjà recensé plusieurs particuliers pour ce projet et nous invitons toute personne intéressée par ce raccordement de le faire savoir en mairie. De plus amples explications seront alors prodiguées.



L'Association des parents d'élèves de Villard sur doron organise

une vente de choucroute « Faire maison » à emporter

confectionnée par un papa expérimenté !

Vous voulez vous régaler... sans forcer ? N'hésitez pas !

Retournez le bon de commande ci-dessous complétez accompagner de son règlement à l'ordre de l' APE de Villard sur Doron (de préférence par chèque) sans oublier de mentionner votre numéro de téléphone (très utile en cas d'oubli)

au plus tard le lundi 11 janvier.

Nous comptons sur vous pour démarcher vos voisins, amis, collègues de travail et famille...

Nous vous rappelons que les fonds ainsi récoltés seront investis dans les projets scolaires de cette fin d'année.

Merci d'avance pour votre mobilisation !

Distribution des commandes le

Vendredi 15 janvier de 16h30 à 18h30 Sur la place du village (devant Villard Café).

Renseignements : Carine 06.09.41.44.20

Nom :

Prénom :

Téléphone :

J'apporte mon contenant. OUI NON

	<u>PRIX</u>	<u>NOMBRE</u>	<u>TOTAL</u>
1 part de CHOUCROUTE pour une personne	8€		
1 part de CHOUCROUTE et son dessert « Maison » surprise	11€		
4 parts de CHOUCROUTE et ses desserts « Maison » surprises	40€		
Bière « La Birra Menta » d'Arêches	5€		
<u>TOTAL de la commande</u>			



Merci pour votre soutien !

Villard sur Doron 

Conseil Municipal du 29 octobre 2020

Point 1 - Le conseil municipal s'oppose au transfert de la compétence PLU à la communauté d'agglomération Arlysère et demande au conseil d'agglomération Arlysère de prendre acte de cette décision d'opposition considérant l'intérêt qui s'attache à ce que la commune conserve sa compétence en matière d'élaboration du plan local d'urbanisme.

Point 2 – Le conseil municipal décide d'incorporer la parcelle cadastrée section D n°456 présumée sans maître, dans le domaine communal.

Point 3 – Le conseil municipal décide de prolonger la convention de groupement de commandes avec les communes de Cohennoz, Crest-Voland, Flumet, Hauteluze, La Giettaz et Notre Dame de Bellecombe relatif aux opérations de transport sanitaire des blessés pour les activités de sport de glisse en saison touristique hivernale sur leur territoire respectif jusqu'au 30 avril 2021 et de passer l'avenant n°1 correspondant à l'accord cadre de prestations de transport sanitaires terrestres des blessés suite à un accident de sport de glisse avec immobilisation de véhicules.

Point 4 – Le conseil municipal approuve le principe de confier au SDES la valorisation des CEE pour les opérations suivantes :

Travaux de rénovation d'éclairage public route de la forêt;

Travaux d'éclairage public route des Rosières;

Remplacement des huisseries des bâtiments communaux.

Point 5 – Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer avec le Secours Aérien Français, la convention relative aux secours hélicoptérés du 1er décembre 2020 au 30 novembre 2021. Le tarif est fixé à 56.90 euros TTC par minute de vol, sans augmentation par rapport à l'année précédente.

Point 6 – Le conseil municipal valide l'enveloppe de la prime 2020 pour l'ensemble des agents de la collectivité.

Point 7 – Le conseil municipal décide du versement d'une prime exceptionnelle pour les agents de la mairie de Villard-sur-Doron qui ont été soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics durant l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19.

Point 8 – Le conseil municipal confirme l'existence au tableau des effectifs d'un emploi permanent à temps non complet (20/35ème) d'adjoint technique polyvalent sur des missions d'entretien des locaux et de restauration et autorise le recours à un agent contractuel dans les conditions fixées par l'article 3-3-3° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Questions diverses :

Référent association Pour un Avenir Souhaitable (APAS)

Aucun élu n'est disponible pour être référent au titre de la commune au sein de cette association.

Permanences remise des paniers gourmands aux aînés de la commune

En raison de la crise sanitaire liée à la covid-19, le traditionnel repas partagé avec les aînés de la commune ne pourra pas avoir lieu cette année. Le conseil municipal souhaite toutefois manifester son attention envers ses aînés, en offrant un panier gourmand aux résidents villarains permanents de 65 ans et plus.

Sécurisation des abords de l'école communale

Afin de sécuriser les abords de l'école communale, un arrêté portant interdiction de circulation va être mis en place à compter du début de l'année 2021, rue des jonquilles et rue des dentellières sur les créneaux 8h15-8h35 et 16h20-16h40 les jours d'école. Une information sera diffusée à l'APE et aux enseignants. Des panneaux seront commandés et un marquage matérialisé.

 Villard sur Doron

Conseil Municipal du 26 novembre 2020

Point 1 - Le conseil municipal demande à la Communauté d'Agglomération Arlysère à bénéficier d'une délégation de la compétence gestion eaux pluviales urbaines au titre de l'article L. 5216-5, al. 13. Une convention de délégation de la compétence sera signée.

Point 2 – Le conseil municipal autorise la signature de la convention annuelle à intervenir avec la SAEM au titre de l'année 2020 afin de lui confier les missions traditionnelles de l'office de Tourisme : accueil / information, promotion et animation.

Point 3 – Le conseil municipal attribue une subvention à l'Astragale du Mirantin, d'un montant de 700€ au titre de l'année 2019.

Point 4 – Le conseil municipal approuve pour la saison 2020-2021, les tarifs de secours applicables sur le territoire de la commune

Point 5 – Le conseil municipal porte la durée hebdomadaire du temps de travail de l'emploi permanent d'adjoint administratif à temps non complet créé pour une durée de 28 heures à raison de 35 heures hebdomadaires à compter du 1er janvier 2021.

Point 6 – Le conseil municipal désigne les membres de la commission municipale de sécurité.

Point 7 – Le conseil municipal autorise la SPL Domaines skiables des Saisies à procéder à la demande d'autorisation de défrichement pour une emprise de 306m² sur la parcelle communale cadastrée section A n°2415 soumise au régime forestier.

Point 8 – Le conseil municipal autorise Monsieur le maire à procéder à la demande d'autorisation de défrichement pour une emprise globale d'environ 8300 m² sur les parcelles propriétés du SIVOM des Saisies, dont la mairie est usufruitière, cadastrées section D n°1555 et n°1362.

Questions diverses :

Sont évoqués les points suivants :

demande d'acquisition d'une parcelle communale par M. DUCREY pour un projet d'agrandissement de son commerce aux Balcons du Mont Blanc (extension d'environ 180m²). S'agissant de conforter une activité économique sur Bisanne 1500, un accord de principe est donné, en fixant toutefois un usage commercial dans la cession à intervenir.

Parking des Carrets Les Saisies :

Monsieur le maire évoque le projet d'aménagement du parking des Carrets et de la Légette à l'entrée de la station des Saisies afin d'organiser le stationnement sur ce secteur et de créer des aménagements pour les navettes touristiques ainsi qu'un cheminement piéton.

L'opération étant engagée dans le cadre d'une convention de co-maitrise d'ouvrage entre la SPL Domaines skiables des Saisies, la commune d'Hauteluce et le SIVOM des Saisies. La commune de Villard sur Doron participera financièrement selon les règles de répartition des statuts du SIVOM.

Plan restructuration école suite à la réunion du 25/11/2020

Monsieur le maire présente une version de l'étude de restructuration qui a séduit les membres du groupe de travail.

Commission aménagement village – il est prévu une rencontre avec les socio pros concernés dans le cadre du projet d'aménagement de la zone de l'Etraz (Intermarché) pour connaître les attentes.

La nécessité de travailler à la mise en avant de l'arboretum de Villard sur Doron pour l'accueil des groupes, des scolaires (agrément pour référencer ce lieu pour l'accueil de jeunes).

L'installation d'un composteur collectif à Bisanne 1500 – un accord de principe est donné sous réserve de définir un emplacement et un référent.

Conseil Municipal du 17 décembre 2020

Point 1 - Le conseil municipal approuve la tarification pour la saison 2020-2021 applicable entre les communes d'Hauteluce et de Villard-sur-Doron dans le cadre de la convention de coopération pour le déneigement du secteur de la forêt aux Saisies

Point 2 – Le conseil municipal approuve la répartition définitive de l'actif et du passif entre les communes de Hauteluce, Crest Voland suite à la dissolution de la Régie des Saisies

Point 3 – Le conseil municipal adopte la décision modificative n° 3 du budget principal 2020 permettant notamment la prise de participation à la SPL Domaines skiabiles des Saisies dans le cadre du transfert comptable de la Régie des Saisies à la SPL Domaines skiabiles des Saisies ainsi que la régularisation d'écritures de cession.

Point 4 – Le conseil municipal adopte la décision modificative n° 1 du budget annexe eau Arlysère 2020 suite aux prestations de services réalisées par les agents des services techniques dans le cadre de la convention de gestion avec Arlysère pour la compétence eau.

Point 5 – Le conseil municipal approuve la dissolution du budget annexe « eau Arlysère » et la reprise de l'actif, du passif et des résultats dans le budget principal au 31/12/2020.

Point 6 – Le conseil municipal fixe la tarification pour l'année 2021 applicable aux usagers des services publics.

Point 7 – Le conseil municipal approuve la convention à intervenir avec la SPL Domaines skiabiles des Saisies concernant la distribution des secours sur le domaine skiable de la commune pour la saison d'hiver 2020-2021.

Questions diverses :

Sont évoqués les points suivants :

La mise en place d'un groupe de travail concernant un projet de ressourcerie pour le territoire du Beaufortain

Sigrid PELISSET et Vincent DIEUDONNE sont désignés.

La fermeture de la trésorerie de Beaufort à compter du 01/01/2021,

L'ouverture partielle des pistes de ski du 19 décembre 2020 au 3 janvier 2021,

La convention SAEM en cours de finalisation pour la saison 2021,

Les travaux de la dernière commission Plan Air-Energie-Climat Territorial (PAECT) de la communauté d'agglomération Arlysère et notamment les objectifs à atteindre :

Adhésion au SDES des 2/3 des communes,

rénovations de 30 bâtiments publics,

Mise à disposition de 10 toitures pour le photovoltaïque,

Le bois énergie.

La rencontre avec le CAUE concernant la restructuration du bar des Halles,

La désignation d'un élu référent sentiers pour la CA ARLYSÈRE.